

**Déclaration liminaire CAPN du 6 juillet 2010
1ère affectation des inspecteurs élèves
promotion 2009-2010**

Monsieur le président,

Depuis plus d'un an, la situation économique et sociale figure sur le devant de la scène. Chaque jour démontre l'iniquité des décisions gouvernementales.

Les annonces se suivent et se ressemblent. Après le projet de réforme des retraites qui constitue un recul social, l'annonce de la non revalorisation à partir de 2011 des salaires des fonctionnaires et même leur diminution au 1^{er} janvier 2011 est une nouvelle démonstration d'une gestion uniquement tournée vers les opérateurs financiers et leurs agences de notation.

La CFDT et d'autres organisations syndicales considèrent que d'autres solutions sont possibles. Pour se faire entendre, elles appellent à une nouvelle journée de mobilisation le 7 septembre prochain pour défendre l'emploi, le pouvoir d'achat et combattre le projet de réforme des retraites du gouvernement

D'ailleurs l'emploi est au cœur de notre commission de ce jour. Comme l'année dernière, le nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement général de mutations ne sera pas comblé par les arrivées des inspecteurs élèves. Cela signifie surtout une dégradation des conditions de travail de tous les collègues, de l'agent qui attend du soutien, au directeur qui espère, entre autres, des résultats du contrôle fiscal.

De plus, vous ne disposez d'aucune réserve mobilisable à court terme compte tenu de l'absence de liste complémentaire aux différents concours d'inspecteurs.

Le présent mouvement inaugure la suppression de la grille de postes. La CFDT ne la regrette pas, en ce qu'elle restreignait *a priori* le panel de directions ouvertes aux affectations.

Cependant, les élèves sont désormais dans l'inconnu. Les externes, notamment, découvrent un monde très éloigné de leurs préoccupations liées à la scolarité. Malgré toutes les explications données tant par vos services que par les représentants des personnels, certains n'ont pas totalement intégré la logique. Ces éléments appellent des évolutions sur la période d'ouverture à la rédaction des demandes, sur le référentiel, sur la communication envers les élèves (par exemple en insérant des copies d'écran), le groupe d'étude mutation sera le lieu pour en débattre.

L'affectation la plus fine possible est revendiquée par la CFDT. La position de la direction générale de refuser l'affectation à la résidence, tient de moins en moins face aux demandes des directions, des agents, du nombre de postes vacants. Cette méthode conduit la plupart des collègues à déposer une demande de mutation lors du mouvement suivant pour obtenir *a minima* une stabilisation, ceci n'est pas satisfaisant. La CFDT vous demande d'ouvrir le référentiel aux résidences dès la prochaine promotion.

Les élèves issus du concours interne ressentent de l'injustice face aux modalités d'affectation des lauréats de l'examen professionnel. Ces collègues ont réussi un concours difficile, ont consenti des efforts pour réussir la scolarité en s'éloignant de leur domicile. Au moment de l'affectation, ils se sentent traités différemment et au rabais. Nous les comprenons au vu du temps qu'il leur faudra pour retourner dans la résidence de leur choix, temps qui est alors très, trop, supérieur. Pour la CFDT, le prochain examen des règles de gestion sera l'occasion de remettre à plat l'architecture des affectations, permettant ainsi de redonner de la transparence et de la clarté mais aussi de l'équité, avec en filigrane la nécessité d'une stabilité de l'ensemble.

Si le nombre de rapprochements a beaucoup augmenté (317), la CFDT note que les collègues obtiennent satisfaction dans une grande majorité. Toutefois, nous observons que sur les 14 lauréats des concours à affectation régionale (concours RIF) demandant la priorité pour rapprochement, 8 concernent des directions situées hors RIF. Le département de rapprochement était fermé pour quatre d'entre eux. En revanche, 4 collègues pouvant rejoindre directement leur famille se voient contraints à une expatriation. Ainsi une fois encore, ce concours destiné à maintenir en RIF les jeunes collègues ne remplira pas son objet.

La sortie du dispositif RIF doit constituer un point particulier du groupe d'étude mutation d'octobre.

La CFDT souhaite un avancement dans le calendrier de cette commission des premières affectations. En effet, les collègues doivent connaître leur future affectation de manière définitive avant le 1^{er} juillet.

Pour conclure, nous remercions les collègues du bureau RH 1C pour leur grande disponibilité et le travail réalisé. La CFDT tient particulièrement à saluer Linda ROY, nous lui souhaitons une bonne installation dans ses nouvelles fonctions.